



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise, tenue le 26<sup>e</sup> jour du mois d'août 2024, à 20h00, à l'Hôtel de Ville, 330, rue Gagnon, Saint-Ambroise, sous la présidence de M. Lucien Gravel, maire à laquelle étaient présents:

M. Benoit Brassard, conseiller district #1  
Mme Amélie Audet, conseillère district #2  
M. Cyrille Dufour, conseiller district #3  
Mme Nathalie Pedneault, conseillère district #4  
Mme Sophie Limoges, conseillère district #5  
Mme Andrée-Anne Caron, conseillère district #6

Mme Carolle Perron, directrice générale

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL PAR LE MAIRE:**

**2024-08-238**

**2. RENONCIATION à l'avis de convocation prévu à l'article 156 et suivants du Code municipal du Québec:**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil assistent à la présente séance extraordinaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente n'a pas été convoquée selon les modalités prévues aux articles 156 et suivants du Code municipal du Québec, mais que tous les membres du conseil désirent que la présente séance soit tenue dans les meilleurs délais;

**EN CONSÉQUENCE** sur proposition de M. Benoit Brassard appuyé par Mme Nathalie Pedneault et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil renonce à l'avis de convocation prévu à l'article 156 et suivants du Code municipal du Québec pour la tenue de la présente séance.

**2024-08-239**

**3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR:**

**EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS:**

**QUE** le Conseil municipal de Saint-Ambroise adopte le projet d'ordre du jour tel que présenté.

**2024-08-240**

**4. ACHAT CAMION INCENDIE - au montant de 1,241,015.77\$:**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2024-05-163 autorisant la Municipalité de Saint-Ambroise à procéder à un appel d'offres public sur le SEAO afin d'obtenir des soumissions pour l'achat d'un camion Incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ouverture des soumissions reçues le 5 juillet 2024 par la Municipalité de Saint-Ambroise;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu trois (3) soumissions via le Système Électronique d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de Services conseil Ghyslain Robert, consultant et la conformité du soumissionnaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le plus bas soumissionnaire conforme est la Compagnie TECHNO-FEU INC.;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS:**

**D'OCTROYER** le contrat pour l'achat du camion Incendie de type autopompe custom à l'entreprise Techno-Feu Inc., située au 105, route Marie-Victorin, Saint-François-du-Lac, J0G 1M0, tel que décrit dans la soumission datée 5 juillet 2024 au montant de 1,241,015.77\$ taxes incluses, conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt portant le #2024-08 par le Ministère de Finances du Québec.

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'assemblée est levée à 20h10.

Lucien Gravel  
Maire

Carolle Perron  
Directrice générale

**DISPONIBILITÉ DE FONDS**

La Municipalité de Saint-Ambroise a adopté un règlement n° 2007-30 sur le contrôle et le suivi budgétaire lors de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2007, le tout en conformité avec les articles 176.4, 960.1 et 961 du *Code municipal*.

L'autorisation des dépenses projetés faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la Municipalité, le tout en conformité avec la Loi.

Carolle Perron  
Directrice générale